

**« FORMATION D'ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES »
INSCRIPTION AU MODULE 1 du 8 au 15 avril 2017 (résidentiel)**

NOM et Prénom : Sexe : F - M
 Date de naissance :Lieu de naissance :
 Adresse de contact :

 Tél :
 GSM :
 Email :
Acceptes-tu recevoir les différents courriers par e-mail uniquement ? OUI NON
 Études en cours/Occupation :
 Contact d'urgence :
 (Nom et lien avec cette personne :.....)

Pourquoi veux-tu participer à cette formation?

Comment as-tu pris connaissance de la formation ?

Pour obtenir un brevet d'animateur homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux semaines de stages en centres de vacances reconnus par l'ONE sont obligatoires chaque année. Afin d'organiser au mieux ces stages, merci de **barrer** ci-dessous les périodes lors desquelles tu **ne** seras **pas disponible** ?

3-7 juillet 2017	24-28 juillet 2017	14-18 août 2017
10-14 juillet 2017	31 juillet-4 août 2017	11-25 août 2017
17-21 juillet 2017	7-11 août 2017	28-31 août 2017

Rem : Nous fixerons tes semaines de stage à l'aide de ces informations. Nous insistons sur le fait que les stages incluent la participation aux réunions de préparation avec le staff d'animation. Certains partenaires exigent de prendre un premier contact avec eux entre janvier et mai.



COMPAGNONS BÂTISSSEURS
A.S.B.L.

Association des Compagnons Bâtisseurs asbl
9, place du Roi Albert
6900 Marche-en-Famenne Belgique
Tél. +32 (0) 84 31 44 13

Email : pedagogie@compagnonsbatisseurs.be

IBAN : BE81 0010 6335 5224
BIC : GEBABEBB

**LIS ET SIGNE ÉGALEMENT LE RÈGLEMENT AU VERSO
POUR QUE TA DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE.
MERCİ.**

Date :
Signature :

**Signature des parents ou tuteur légal
(pour les - de 18 ans) :**

RÈGLEMENT À LIRE ET À SIGNER

Modalité d'inscription

Une demande de place est enregistrée dès réception d'une fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée d'une preuve de paiement de 100€* sur notre compte (n° de compte IBAN: BE81 0010 6335 5224). Communication : NOM+PRENOM+ANICENTVAC).

Frais d'inscription

Les 100€ d'inscription couvrent ta participation aux modules 1 et 2 du cycle de formation d'animateur de centres de vacances organisés par les Compagnons Bâtisseurs au cours de l'année 2017 (une semaine à Pâques et un week-end en septembre 2017). Cette inscription couvre des frais administratifs, de logement, de nourriture et d'activités.

Logement et nourriture

La participation aux modules de la formation est IMPERATIVEMENT résidentielle. **En aucun cas, il ne sera possible de suivre la formation et de rentrer chez soi le soir.** Tu seras accueilli, en pension complète, au **Domaine de Mozet**, centre d'hébergement à deux pas de Namur. Aucun frais supplémentaire ne te sera demandé. Nous te conseillons toutefois de prévoir un peu d'argent de poche pour tes dépenses personnelles.

Confirmation

Après avoir remis ta fiche d'inscription et effectué le virement, attends la confirmation de ton inscription qui te sera envoyée par courrier postal ou par e-mail.

Assurance

En participant à la formation, tu es assuré(e) en responsabilité civile et en accident corporel par l'association des Compagnons Bâtisseurs.

Annulation

De la formation : tu es remboursé(e) de la totalité des frais versés à l'association.

De ta part :

- Plus de 30 jours calendrier avant le 1^{er} jour de la formation, nous retenons 15€ de frais administratifs.
- Moins de 30 jours calendrier avant le 1^{er} jour de la formation, pas de remboursement.

En t'inscrivant, tu t'engages à :

- Prendre part à l'entièreté du séjour résidentiel et à toutes les activités de la formation,
- Nous remettre une fiche médicale (fournie par les Compagnons Bâtisseurs) dûment complétée et nous informer de tout problème de santé qui pourrait avoir des incidences sur la vie en groupe.
- Être actif et participer à toutes les tâches de la vie quotidienne liées à la vie en collectivité.
- Accepter la publication et la diffusion de photos prises dans le cadre de l'activité et utilisées à des fins de promotion/illustration de cette activité.

Si tu ne souhaites pas que ces photos soient utilisées, merci de cocher cette case

IMPORTANT :

Cette formation peut déboucher sur l'obtention d'un brevet d'animateur de centres de vacances homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les brevets ne seront toutefois délivrés qu'après :

- Avoir réalisé 150 heures de stage pratique dans les centres de vacances de nos partenaires (situés dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne et alentours) dans les 36 mois suivant ton premier jour de participation au module 1.
- Avoir également suivi les modules de formation théorique 2 et 3 (un week-end résidentiel en automne et une semaine résidentielle au printemps suivant).
- Avoir reçu une évaluation positive des formateurs sur ton parcours de formation et ta capacité à devenir animateur de centres de vacances.

Aucun brevet d'animateur ne pourra donc t'être remis avant l'automne 2018.

J'ai pris connaissance des informations et règles en ce qui concerne le déroulement de l'inscription à la formation et ce à quoi je m'engage en y participant.

Date :

Signature du jeune

**Signature des parents ou tuteur légal
(pour les – de 18 ans)**

*La participation financière ne doit pas être un frein à l'inscription. En cas de difficulté financière, merci de nous le signaler. Nous pouvons envisager une mesure d'étalement du paiement.